

Au cours de la deuxième session, les membres de l'Alliance ont déclaré qu'ils étaient prêts à faire entrer dans l'ensemble des propositions occidentales les avions de combat et les hélicoptères, ainsi que les forces stationnées des États-Unis et de l'URSS. Ils ont aussi approuvé les plafonds proposés quant aux chars de bataille (MBT) et aux véhicules de combat blindés (ACV); ils ont accepté en outre que les avions de combat et les hélicoptères soient limités à un niveau qui se situe à environ 15% en deçà des niveaux actuels de l'OTAN et que l'effectif des troupes américaines et soviétiques stationnées soit plafonné à 275 000 hommes. Par la suite, les membres de l'Alliance ont déposé une proposition occidentale élargie et restructurée (prévoyant de limites pour les avions de combat et les hélicoptères de combat).

Dans le cadre de la troisième session, les nations occidentales ont déposé des propositions détaillées concernant des mesures d'information, de stabilisation, de vérification et de non-contournement. Les membres du Pacte de Varsovie ont révisé leur proposition relative au plafonnement des aéronefs et des effectifs, et présenté un ensemble de mesures de vérification se rapprochant notablement de la position de l'Ouest. En outre, un accord sur les définitions en matière d'artillerie a été réalisé au cours de cette session.

La quatrième session a porté sur des sujets comme les dotations soviétiques en matière de défense aérienne, les forces stationnées à l'étranger, l'entreposage contrôlé, les effectifs et les véhicules dits de la "zone grise". En outre, les membres de l'Alliance et les membres du Pacte de Varsovie ont déposé leurs projets respectifs de traité.

Nous en sommes maintenant à la cinquième session des négociations sur les forces conventionnelles en Europe, et les perspectives sont bonnes. Tant les membres de l'OTAN que ceux du Pacte de Varsovie veulent réduire substantiellement des forces conventionnelles en Europe afin de bénéficier de la baisse des tensions et des avantages économiques qui en résulteraient. Après quatre sessions de négociation, il ressort que les positions de l'Est se rapprochent considérablement de celles de l'Alliance.

Depuis le début des années 80, le Canada a réussi à faire des apports importants et remarquables à la compréhension des questions de vérification se rattachant aux négociations et aux accords multilatéraux de contrôle des armements. Dans le cadre des négociations FCE, le Canada fait appel à ses spécialistes pour contribuer à la conception d'un régime rigoureux permettant de contrôler les dispositions d'un accord et d'en vérifier les résultats.